

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 décembre

L'an 2021 et le 9 Décembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, ROUZIER Thomas  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURDAIS Isabelle à Mme DUGAST Mireille, MM : CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël, RAVAND Jean-Claude à M. CROILLERE Stéphane  
Absent(s) : Mme TROTTE Marie-Alice, M. SENEGON Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DASSE Claudine

Personne extérieure : Mr POISSON

### Délibération N° 2021-63 (12 pour)

**Objet de la délibération** : DM N°2

Pour pouvoir faire les salaires de décembre, il est nécessaire de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section Fonctionnement Dépenses :

Cpte 615228 - 3 100 €

Cpte 6413 + 1 550 €

Cpte 6531 + 1 550 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte les propositions.

### Délibération N° 2021-64 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

**Propriété M. LESIMPLE**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître RIBOT Sophie, Notaire à La Bazoge, concernant un terrain à construire cadastré section AD n° 11, d'une superficie de 1 027 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme LESIMPLE Anthony et Sandrine et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

### Délibération N° 2021-65 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Création d'un lieu-dit suite à l'adressage communal.

Suite à la mise en place de l'adressage sur la commune qui a fait l'objet d'une délibération en 2018, il a été créé un lieu-dit sur la voie communale N°7 qui n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut valider le nom attribué à ce nouveau lieu-dit sur la parcelle AA 119, intitulé

**- La Petite Mousse**

Le Conseil municipal valide le nom attribué à ce lieu-dit.

### Délibération N° 2021-66 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Changement contrat gaz à la cantine

Mr le Maire expose au Conseil Municipal l'offre de Vitogaz fournisseur de gaz propane en partenariat avec L'Association des Maires Ruraux de la Sarthe, qui propose des tarifs particulièrement avantageux pour les collectivités.

Actuellement la tonne est à 1800 € avec Primagaz et en passant avec Vitogaz à 1 300 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du changement de prestataire dès que la citerne sera vide.

### Délibération N° 2021-67 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Contrat MOLOSSE LAND

Le Conseil municipal décide de reconduire le contrat avec la société MOLOSSE LAND pour le ramassage des animaux errants pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 700,00 € HT par an.

### Affaires diverses :

Information sur les taxes d'assainissement sondage fait sur les communes environnantes

Problème de communication CMJ.

Le Maire clôt la séance à 21 h 30